

Nom & Prénom _____ ADH N° _____

Né(e) le _____ ☎ _____

Adresse _____

Ville _____ CP _____

E-mail _____

Adhésion 20 € CdC du Créonnais 30 € hors CdC du Créonnais

NIVEAU	JOUR	HORAIRE	TARIFS
Dessin Peinture – Modelage Initiation/Perfection Adultes <input type="checkbox"/>	Mardi	16h-18h	295.00 €
Dessin Peinture Modelage Initiation/Perfection Enfants Ados <input type="checkbox"/>	Mercredi	14h-15h½	200.00 €
Dessin Peinture - Modelage Expérimentés Ados (14/20 ans) <input type="checkbox"/>	Mercredi	15h30-17h	200.00 €
Dessin Peinture Modelage Initiation/Perfection Enfants Ados <input type="checkbox"/>	Samedi	10h-11h30	200.00 €
Théâtre Initiation/Perfection Primaires (6 ans et +) <input type="checkbox"/>	Jeudi	17h-18h30	195.00 €
Théâtre Initiation/Perfection Collégiens <input type="checkbox"/>	Jeudi	18h30-20h	195.00 €
Scrapbooking européen (2 ^{ème} mercredi du mois) <input type="checkbox"/>	Mercredi	20h-22h30	12.00 €

Pour les mineurs, merci de nous indiquer :

Nom et Prénom du responsable légal _____

Si autre qu'indiqué plus haut, ☎ _____ **E-mail** _____

L'enfant peut-il partir seul à l'issue du cours ? oui non

Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant _____

Information jugée importante (allergies, etc.) _____

Cadre réservé à Kaléidoscope			
ADH	CRS	TOTAL	ACOMPTE
CQ ASSO	09	10	11
;			
12	01	02	03
04	05	06	

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement résumées au dos de ce bulletin →

Date et signature

Possibilité de régler en 1 ou plusieurs fois ; nous acceptons les chèques associatifs des communes de Créon, Le Pout et Saint-Léon.

N'hésitez pas à demander une facture pour votre Comité d'Entreprise ou tout autre organisme prenant en charge totalité ou partie de l'inscription.

Conformément aux Règlement Général sur la Protection des Données, les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à l'association Kaléidoscope pour permettre le suivi de votre adhésion et la communication de nos activités. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Les données seront effacées en cas d'inactivité prolongée. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué-e à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : co.kaleidoscope@orange.fr

J'ai bien pris connaissance du traitement de mes données et consent à leur utilisation dans ce cadre, tel qu'explicité dans le règlement intérieur de l'association.

J'accepte de recevoir des informations générales concernant les activités de Kaléidoscope

L'association ne diffuse JAMAIS les adresses mails de ses adhérents. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations générales de l'association (événements, activités, vie associative...) il est toutefois important de valider notre adresse afin que vous puissiez recevoir les informations liées aux ateliers (absence d'un professeur et annulation du cours par ex...). C'est pourquoi, à la réception et l'enregistrement de l'inscription à l'atelier, nous vous adresserons un mail ; nous vous serions reconnaissants de vérifier sa réception et d'annuler la fonction « indésirable » si le mail est détecté comme SPAM par votre opérateur.

Dans le cadre de ses activités, l'association prend des photos (affichage ludothèque, articles de presse, site Internet de l'association, etc.). Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos respectent l'anonymat de la personne et ne portent pas atteinte à sa réputation.

Donnez-vous votre autorisation à être pris en photo (parents et enfants) ? Oui Non

Autorisez-vous la diffusion des photos selon les conditions ci-dessus énumérées ? Oui Non

Conditions de fonctionnement

L'inscription se fait pour l'année scolaire. Le calendrier des cours est affiché dans le local des ateliers.

Le premier cours peut être un cours d'essai. Pour des questions d'assurance et de gestion, le bulletin d'inscription et la cotisation doivent être impérativement remis dès le 2^{ème} cours. Dans le cas contraire, l'accès au cours sera refusé.

L'inscription se fait sur un atelier précis. Dans le cas où un élève désire changer d'atelier en cours d'année, l'association doit être consultée au préalable. Il est possible que cette demande ne puisse être satisfaite si le nombre maximum de places est atteint. Le tarif du nouvel atelier sera adapté. Pour des convenances personnelles et de façon exceptionnelle, il est envisageable d'intervenir deux créneaux horaires. Toutefois, le professeur doit être averti précédemment. Si l'inscrit est mineur, il faudra impérativement un mot signé du responsable. Un cours manqué pour raisons personnelles ne sera pas remboursé. Tout trimestre commencé est dû. Dans le cas où un participant arrête en cours d'année, l'association est prévenue dans les plus brefs délais. Le remboursement peut être envisagé, déduction faite du trimestre en cours et des frais de dossiers après accord du conseil d'administration.

En tout début d'année, l'association se réserve le droit de modifier les horaires ou d'annuler des ateliers si le minimum de participants n'est pas atteint. Jusqu'à présent l'association les a toujours maintenus et a parfois ouvert de nouveaux créneaux pour éviter une surcharge des cours.

L'inscription aux ateliers ne donne pas accès aux activités de la ludothèque. Dans le même esprit, l'inscription à la ludothèque ne donne pas accès aux ateliers ! Seuls les participants inscrits au « Jeu sur place » peuvent rester à la ludothèque avant et/ou après les cours et ce pendant les heures d'ouvertures au public. A noter toutefois que les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés par un adulte.

Les locaux : les cours se tiennent dans des locaux mis à disposition par la mairie de Créon (salle d'évolution, la ludothèque, le préfabriqué). Ces lieux sont partagés pour plusieurs activités. Pour des raisons évidentes de respect, il est formellement interdit de toucher ou d'utiliser les objets et autres, présents dans ces locaux (jouets, peintures, sculpture, matériel de gymnastique, etc.). Il est interdit d'y manger ou d'y boire. Les locaux doivent être rangés à l'issue des cours.

Le matériel : le matériel et les outils nécessaires à l'apprentissage des arts plastiques sont fournis pour les cours de niveau enfants. Chacun peut amener son propre matériel mais cela reste sous sa propre responsabilité. Le matériel fourni doit être utilisé avec respect, rangé et nettoyé à l'issue des cours.

L'exposition : en fin d'année scolaire, l'association organise une exposition où les œuvres personnelles de chacun sont présentées ; elles sont rendues à l'issue de l'exposition. Si elles ne sont récupérées avant septembre, elles sont détruites.